Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Valeur d'une déclaration de perte de carte d'identité

Par Visiteur

Bonjour,

Je dois me présenter mercredi à l'épreuve orale du concours
d'entrée à l'école d'infirmier.
Une pièce d'identité est à fournir avec la convocation.
Hélas, ma carte d'identité a disparu, je m'en suis rendu compte ce matin.
Mon passeport est en cours de renouvellement.
Est ce que la déclaration de perte que je vais établir lundi en Mairie peut avoir une valeur similaire à la carte.
Je dispose de la photocopie de la carte perdue, qui est valable jusqu'en 2019.
Avec l'ensemble de ces documents (Déclaration de perte de la cni, certificat de renouvellement de passeport, photocopie de la CNI perdue, permis de conduire) peuvent ils refuser de me laisser passer l'examen?
Merci d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

Est ce que la déclaration de perte que je vais établir lundi en Mairie peut avoir une valeur similaire à la carte.
Je dispose de la photocopie de la carte perdue, qui est valable jusqu'en 2019.
Avec l'ensemble de ces documents (Déclaration de perte de la cni, certificat de renouvellement de passeport, photocopie de la CNI perdue, permis de conduire) peuvent ils refuser de me laisser passer l'examen?

A priori, aucun problème. En principe, le permis de conduire est une pièce d'identité à part entière, donc, la seule possession de ce permis devrait être en mesure de justifier votre identité.

En outre, la possession de la déclaration de perte, assortie de la demande de renouvellement et enfin la photocopie de la Carte d'identité perdue, vous avez tous les éléments en mains pour éviter un quelconque problème.

Il arrive parfois que les chefs d'examens vous demande de revenir justifier votre identité une fois le concours passé, mais c'est très rare.

Ne vous inquiétez pas et travailler bien votre concours.

Très cordialement.